



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal d'une session du conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, séance extraordinaire du 9 décembre 2024 tenue au bureau municipal au 515, route des Prêtres, à Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur Sylvain Bergeron, maire.

Sont présents: M. Sylvain Bergeron → Maire
M. Martin Vézina → Conseiller
M. François Pichette → Conseiller
M. Hugo Lacroix → Conseiller
Mme Véronique Mathieu → Conseillère
Mme Nancy Paquet → Conseillère
M. Patrick Noël → Conseiller

et tous formant quorum.

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Nicolas St-Gelais, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2024-12-21-00

La séance est ouverte à 19 h 30 par Monsieur le maire Sylvain Bergeron. Il constate la régularité de l'assemblée avec 6 conseillers (ères) présents (es) et souhaite la bienvenue à tous.

Les membres du conseil acceptent que la documentation utile à la prise de décision soit disponible aux membres du conseil moins de 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance (article 148, C. M.).

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-12-22-00

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

Adopter l'ordre du jour tel que rédigé ci-dessous :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE 6517
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR..... 6517
3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 6518
4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2027... 6519
5. PÉRIODE DE QUESTIONS 6520



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE6521

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2024-12-23-01

CONFORMÉMENT à l'article 954 du *Code municipal* (ci-après nommée «CM»), le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

CONFORMÉMENT à l'article 954 du CM, au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté, le greffier-trésorier en a donné avis public ;

M. le maire présente le discours sur le budget 2025.

BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

Revenus de fonctionnement

	Budget 2025
TAXES ET TARIFS	(2 193 656)
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	(81 731)
TRANSFERTS	(140 709)
SERVICES RENDUS	(237 012)
IMPOSITION DE DROITS	(97 878)
AMENDES ET PÉNALITÉS	(0)
INTÉRÊTS	(10 700)
AUTRES REVENUS	(100)
TOTAL REVENUS	(2 767 786)

Charges de fonctionnement

	Budget 2025
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	891 502
SÉCURITÉ PUBLIQUE	444 408
TRANSPORT	369 740
HYGIÈNE DU MILIEU	359 980
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	22 793
AMÉNAGEMENT, URB. ET DÉVELOPPEMENT	8 804
LOISIRS ET CULTURE	380 283
FRAIS DE FINANCEMENT	27 443
TOTAL CHARGES	2 504 953



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

Conciliations à des fins fiscales (fonctionnement)

	Budget 2025
FINANCEMENT	199 600
AFFECTATIONS	63 233
TOTAL CONCILIATION À DES FINS FISCALES	262 833

BUDGET D'INVESTISSEMENT :

REVENUS D'INVESTISSEMENT	
TRANSFERT	(662 393)
TOTAL REVENUS INVESTISSEMENT	(662 393)
CONCILIATION À DES FINS FISCALES	
IMMOBILISATIONS	1 253 310
FINANCEMENT	(264 217)
AFFECTATIONS	(326 700)
TOTAL CONCILIATIONS	662 393

Il est proposé par M. Hugo Lacroix
appuyé par M. Martin Vézina

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le budget pour l'exercice financier 2025.
2. Diffuser dans le journal Autour de l'Île et dans le bulletin municipal Clin d'œil.
3. Autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-12-23-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2025-2027

2024-12-24-01

CONFORMÉMENT à l'article 954 du CM, au moins huit jours avant la séance au cours de laquelle le budget ou le programme triennal d'immobilisations doit être adopté, le secrétaire-trésorier en a donné avis public ;

M. le maire présente le discours sur le programme triennal d'immobilisations 2025-2027 :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

Programme triennal d'immobilisations

Immobilisations	2025	2026	2027	Total
Administration				363 500.00 \$
Généraliste (au départ 620 000) (et au bureau municipal 80 000)		200 000.00 \$		200 000.00 \$
Barre de recharge	54 500.00 \$			54 500.00 \$
Toiture bureau municipal	100 000.00 \$			100 000.00 \$
Équipements de bureau	5 000.00 \$	2 000.00 \$	2 000.00 \$	9 000.00 \$
Service incendie				871 500.00 \$
Camion incendie			750 000.00 \$	750 000.00 \$
Prise d'eau (citerne) incendie	14 000.00 \$	9 000.00 \$	11 000.00 \$	34 000.00 \$
Équipement incendie	11 500.00 \$	51 000.00 \$	6 000.00 \$	68 500.00 \$
Équipement d'urgence Logispart	10 000.00 \$			10 000.00 \$
Service citerne (12, 18, 23)			9 000.00 \$	9 000.00 \$
Laisirs et culture				1 231 347.00 \$
Piscine	777 110.00 \$	259 037.00 \$		1 036 147.00 \$
Bibliothèque	4 200.00 \$	4 000.00 \$	2 000.00 \$	10 200.00 \$
Équipement loisirs	10 000.00 \$	10 000.00 \$		20 000.00 \$
Travaux Logispart	35 000.00 \$			35 000.00 \$
Infrastructures sportives	85 000.00 \$	10 000.00 \$		130 000.00 \$
Travaux publics (égouts, Voirie, etc)				1 450 514.00 \$
Mise en œuvre du plan d'intervention égout/voirie	50 000.00 \$	50 000.00 \$	778 014.00 \$	878 014.00 \$
Tracteur multifonctions (remplacer le CASE)		180 000.00 \$		180 000.00 \$
Plan d'action branchements inversés		60 000.00 \$		60 000.00 \$
Surpresseur			7 000.00 \$	7 000.00 \$
Équipements travaux publics	14 000.00 \$	12 000.00 \$		26 000.00 \$
Travaux d'égout	35 000.00 \$	130 000.00 \$	35 000.00 \$	200 000.00 \$
Entretien des immeubles	48 000.00 \$	16 500.00 \$	35 000.00 \$	99 500.00 \$
Total	1 253 310.00 \$	993 537.00 \$	1 635 014.00 \$	3 881 861.00 \$

Il est proposé par M. Patrick Noël
appuyé par Mme Véronique Mathieu

ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. Adopter le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers 2025 à 2027.
2. Diffuser dans le journal Autour de l'Île et dans le bulletin municipal Clin d'œil.
3. Autoriser la direction générale à signer et à transmettre tous documents afférents, le cas échéant.

Document déposé : 2024-12-24-01
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

2024-12-25-00

À 19 h 36, Monsieur le maire invite les citoyens à poser leurs questions. La période de questions s'est terminée à 19 h 44. Les questions posées ne sont pas consignées au procès-verbal.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-l'Île-d'Orléans

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE -L'ÎLE D'ORLÉANS

N° de résolution
ou annotation

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-12-26-00

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé ;

Il est proposé par Mme Nancy Paquet
appuyé par Mme Véronique Mathieu


ET RÉSOLU CE QUI SUIT :

1. De lever la séance à 19 h 44.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

En signant le présent procès-verbal, Monsieur le maire est réputé signer toutes les résolutions du présent procès-verbal, lesquelles correspondent à ce qui a été discuté et adopté lors de la présente séance et renonce conséquemment à son droit de véto.¹

M. Sylvain Bergeron
Maire



M. Nicolas St-Gelais, urb. M.Sc.A.
Directeur général et greffier-trésorier

¹ **Note au lecteur :** Monsieur le maire ou toute autre personne qui préside une séance du conseil a droit de vote, mais n'est pas tenu de le faire ; tout autre membre du conseil est tenu de voter, à moins qu'il n'en soit empêché en raison de son intérêt dans la question concernée, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2).
Le résultat du vote exprimé au bas de chaque texte de résolution inclut le vote de Monsieur le maire. Une mention spéciale sera ajoutée pour signaler l'expression de s'abstenir de voter de Monsieur le maire ou du président de la séance, le cas échéant.